

DEPARTEMENT DU TARN
Groupement de commandes pour l'extension de la station d'épuration de Graboulas
Commune de Sémalens -Commune de Saix

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE (candidature + offre)

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

Maître d'ouvrage :

Groupement de commandes pour l'extension de la station d'épuration de Graboulas
Commune de Sémalens – Commune de Saix

Mairie de Sémalens – 50 - Les Promenades – 81570 SEMALENS - Tél. : 05.63.71.74.43.

Maître d'œuvre :

SCHERZ'EAU Conseils – 70, Rue des Agriculteurs– 81000 ALBI - Tél : 05-63-76-21-00 -
Fax : 05-63-76-19-29

2. Objet du marché :

Lot unique : Conception et construction de l'extension d'une capacité de 3000 EH de l'actuelle unité d'épuration dite de « Graboulas ».

3. Type de marché de travaux : Exécution

4. Mode de passation :

Marché de travaux en procédure adaptée (articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics)

5. Lieu d'exécution :

Commune de SEMALENS – secteur dit de Graboulas.

6. Caractéristiques principales du chantier :

Conception et construction de l'extension d'une capacité de 3000 usagers de la station d'épuration existante (Oxylag de CERSEE) portant la capacité nominale épuratoire à 4500 usagers d'effluents urbains.

Niveau de performance au moins conforme au tableau 1 de l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2007. Le rejet des eaux traitées s'effectuera dans la rivière l'Agout .

Filière autorisée : filtre planté de roseaux, culture fixée, lagunages naturel et aéré, filière composite employant les procédés précédents.

7. Durée du marché ou délai d'exécution envisagée :

10 mois au plus

8. Date prévisionnelle de commencement des travaux :

Avril 2010.

9. Forme juridique de l'opérateur économique :

- Soit une entreprise unique,
- Soit des candidats groupés conjoints ou solidaires.

En cas de groupement d'entreprises, le mandataire du groupement sera le concepteur des ouvrages d'épuration.

10. Justifications à produire

Conformes à celles fixées aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics et celles énumérées dans le Règlement de Consultation joint au DCE.

Le candidat joindra :

- Au moins 5 certificats de capacités, certifications ou attestations de réceptions conformes obtenus par le candidat ou le groupement momentané d'entreprises candidat dans les domaines suivants : conception et construction de station d'épuration d'effluents urbains de capacités de 1000 à 5000 usagers **de moins de 4 ans et correspondant aux filières désignées ci-avant (point 6)**
- Une liste de références **de moins de 4 ans** pour des travaux similaires et de même importance ,
- Ses qualifications professionnelles,
- Sa justification en matériel et personnel pour assurer les travaux (indications des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation envisagée, déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose),
- Ses capacités financières.

11. Critères de sélection : sont éliminées les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du code des marchés publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées dans le présent appel à concurrence.

- n'ayant pas la conformité du dossier de candidature (justifications à produire désignées au point 10),
- n'ayant pas les certificats de capacité de moins de 3 ans puis références pour des travaux de même nature (nombre, correspondance avec le type et la capacité de station sus indiqués),
- ne présentant pas les moyens humains et matériels mis en œuvre pour cette opération,
- Qualifications professionnelles et identifications,
- Garanties financières.

12. Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Au plus 5. Dans le cas où le nombre de dossiers de candidature recevables est supérieur au nombre de candidats admis, un tirage au sort sera réalisé afin de déterminer les candidats retenus avant ouverture de la deuxième enveloppe

13. Date limite et lieu de remise des candidatures et offres

Date limite de réception des candidatures : **le lundi 5 octobre à 12 H00**

Conditions de réception des candidatures : sous enveloppe cachetée portant la mention écrite : « Groupement de commandes pour l'extension de la station d'épuration de Graboulas Commune de Sémalens –Commune de Saix – Candidature et offre pour conception et construction de l'extension de la station d'épuration intercommunale – NE PAS OUVRIR ». et livrée à Monsieur le Maire –Mairie de Sémalens – 50, Les Promenades – 81570 SEMALENS.

14. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

SA SOREP – 7, boulevard Lacombe – 81000 ALBI –

Tél : 05.63.49.46.60 ; Fax : 05.63.49.46.69

En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics, le dossier sera remis contre paiement des frais de reprographie estimé à 65 € TTC (chèque libellé à l'ordre de la SOREP).

15. Date d'envoi de l'avis à la publication : le lundi 31 août 2009